

REGLEMENT – TRAIL DE DOURDAN



by Athletic Club de Dourdan - Edition 2026

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

1. EPREUVE

Course de pleine nature en semi-autosuffisance, chronométrée (avec dossards et puces).

Distances : env.12km D+250, 21km D+500 & 42km D+1100

Epreuve ouverte à la Marche Nordique sur le parcours de 12km.

Épreuves ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou non,

- à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2006 ou avant **pour le 42km**)
- à partir de la catégorie Juniors (nés en 2008 ou avant) **pour le 21 km**
- et à partir de la catégorie Cadets (nés en 2010 ou avant) **pour le 12km.**

Les départs sont fixés le **dimanche 24 Mai 2026,**

place Général de Gaulle (devant le Château), Dourdan (91410) à :

- **7h30, pour le 42km**
- **8h50, pour le 21km**
- **9h30, pour le 12km**

2. BARRIERES HORAIRES

Trail 21km : le parcours doit être réalisé en 3h30 maximum.

Trail 42km : une 1^{ère} barrière aura lieu au km32. Si le passage est réalisé après 5h00 de course alors le coureur devra rendre son dossard aux contrôleurs. Le parcours complet doit être réalisé en 6h30 maximum.

3. ANNULATION ET INTERRUPTION DE L'EPREUVE

- En cas d'annulation pour crise sanitaire, situation de force majeure ou de cas légitime pour l'organisateur, un remboursement partiel des droits d'inscriptions pourra être effectué en fonction des frais déjà engagés par l'organisateur et irrécupérables.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.
- En cas d'interruption de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

4. MODIFICATIONS DES PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillement et les barrières horaires, sans préavis.

5. DISPOSITIONS LIEES AU CONTEXTE SANITAIRE

En fonction du contexte sanitaire un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposés et feront l'objet d'une communication auprès des participants.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Par ailleurs, les athlètes mineurs doivent être également en possession d'une autorisation parentale de participation.

7. INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation :

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

DROITS D'ENGAGEMENT :

Pour le 12km :

15 € via internet sur le site jusqu'au 22 mars 2026 minuit (*) puis

19 € via internet sur le site jusqu'au 10 mai 2026 minuit (*) puis

23 € via internet sur le site jusqu'au jeudi 21 mai 2026 à 22h (clôture des inscriptions en ligne) (*)

23 € sur place le matin de la course à partir de 8h00 sous réserve de dossards disponibles.

Pour le 21km :

25 € via internet sur le site jusqu'au 22 mars 2026 minuit (*) puis

29 € via internet sur le site jusqu'au 10 mai 2026 minuit (*) puis

33 € via internet sur le site jusqu'au jeudi 21 mai 2026 à 22h (clôture des inscriptions en ligne) (*)

33 € sur place le matin de la course à partir de 7h30 sous réserve de dossards disponibles.

Pour le 42km :

45 € via internet sur le site jusqu'au 22 mars 2026 minuit (*) puis

49 € via internet sur le site jusqu'au 10 mai 2026 minuit (*) puis

53 € via internet sur le site jusqu'au jeudi 21 mai 2026 à 22h (clôture des inscriptions en ligne) (*)

53 € sur place le matin de la course à partir de 6h30 sous réserve de dossards disponibles.

(*) : frais d'inscription en sus à la charge de l'athlète

Le nombre de dossards total disponibles à l'ouverture des inscriptions est limité à

250 coureurs + 100 marcheurs pour le 12km,

250 coureurs pour le 21km,

250 coureurs pour le 42km.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

8. RETRAIT DES DOSSARDS

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Retrait des dossards :

- La veille de la course (samedi 23 mai 2026) au magasin
SCHMIDT Dourdan
29 Av. d'Etampes
91410 Dourdan
Entre 14h et 18h**
- Le jour du départ de la course de 6h30 à 9h15.**

Pensez à vous munir de vos épingles ou ceinture porte-dossard.

9. EQUIPEMENT

Les bâtons de trail sont interdits sur toutes les courses.

Matériel recommandé :

- Téléphone mobile,**
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum et vivres de course,**
- Gobelet personnel pour le ravitaillement,**
- Couverture de survie,**
- Sifflet.**

10. POSTES DE RAVITAILLEMENT

1 poste est prévu sur le parcours du 12 km avec ravitaillement liquide+solide.

2 postes sont prévus sur le parcours du 21 km avec ravitaillements liquide+solide.

3 postes sont prévus sur le parcours du 42 km avec ravitaillements liquide+solide.

Et un ravitaillement liquide+solide à l'arrivée.

Prévoir un gobelet personnel (aucun gobelet ne sera distribué).

11. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Surveillance médicale assurée par une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Bien que des signaleurs seront déployés sur le parcours pour votre sécurité, les participants devront respecter les dispositions du code de la route sur les voies de circulation (ex. : rues à proximité du départ et de l'arrivée, croisements avec des routes etc...).

12. ABANDON

En cas d'accident ou de blessure empêchant le participant d'atteindre un poste de contrôle, il doit appeler les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard.

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation.

13. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé,
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers,
- ne pas utiliser de moyen de transport,
- porter assistance à tout coureur en difficulté,
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

15. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque coureur.

Un classement général homme et femme sera établi pour chaque distance.

Une remise des récompenses avec podium sera organisée (heure précise à définir) :

Podium hommes : 3 premiers scratch

Podium femmes : 3 premières scratch

16. DROITS A L'IMAGE

En dehors des participants ayant souhaité être anonymisés lors de leur inscription, tous les autres renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme ils renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de leur image.

17. DONNEES PERSONNELLES

Les données d'inscription sont susceptibles d'être partagées, de façon exclusive, avec les partenaires Century 21 Dourdan, Schmidt Dourdan et Fabien Traisnel Photographe.

Les coureurs bénéficient de droits concernant leurs données personnelles : accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données, retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données, s'opposer au traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données lors de cet événement, merci de contacter l'organisateur à l'adresse suivante :
acdourdan@gmail.com